

Juin 2021

Étude sur les accidents avec immersion d'un véhicule dans un cours d'eau ou un plan d'eau

Fiche de présentation

Contexte et objectif

Les accidents de la route donnant lieu à l'immersion d'un véhicule dans un cours d'eau ou un plan d'eau, bien que peu courants, sont associés à une gravité élevée liée aux fréquentes noyades qui en résultent.

À titre d'illustration, un premier recueil d'éléments relatifs à ce type d'accidents, fondé sur une recherche rapide et parcellaire sur des sites internet de la presse régionale a identifié, sur l'année 2020, 55 accidents dont 30 mortels, ayant causé 44 décès. Ces 44 décès représentent 1,7 % de la mortalité routière de l'année 2020. 39 de ces décès concernent des automobilistes, soit 3,1 % de la mortalité des automobilistes en 2020.

Pour comparaison, aux passages à niveau ferroviaires, l'Établissement Public de Sécurité ferroviaire (EPSF) a recensé, en moyenne annuelle sur la période 2018-2020, un total de 113 collisions ayant causé 17 décès et 10 blessés graves. Le bilan humain de ce type d'accidents ainsi que leurs autres conséquences (dégâts matériels, perturbation de l'exploitation ferroviaire, etc.) ont conduit à mettre en œuvre des démarches de sécurisation conséquentes.

À l'inverse, la thématique des accidents de la route donnant lieu à l'immersion d'un véhicule semble avoir été peu étudiée en France pour l'instant et serait donc susceptible de progrès rapides.

L'étude aura ainsi pour objectifs :

- d'améliorer les connaissances sur les enjeux et les circonstances associés aux accidents de véhicules avec immersion ;
- d'établir des recommandations de nature à réduire leur occurrence ou leur gravité.

Périmètre et objet de l'étude

L'étude portera sur les accidents de la circulation routière ayant donné lieu à l'immersion d'un véhicule dans un cours d'eau ou un plan d'eau (canal, étang, lac, port, etc.). Elle comportera :

- un recensement aussi exhaustif que possible des accidents concernés survenus sur la période s'étendant de début 2018 à mi-2021 ;
- la définition des éléments descriptifs détaillés (circonstances, infrastructure, véhicules, individus, processus d'immersion) à recueillir sur chaque accident en vue d'apprécier les enjeux associés à la thématique ;

- le recueil de ces éléments pour chacun des accidents recensés ;
- l'étude des enjeux associés aux accidents avec immersion, notamment par une analyse statistique approfondie des éléments descriptifs recueillis ;
- une recherche bibliographique internationale visant à (1) cerner les enjeux associés à ce type d'accidents à l'étranger, et (2) recueillir un retour d'expérience sur la mise en œuvre éventuelle d'actions destinées à réduire cette accidentalité ;
- à partir d'une part des principaux enjeux identifiés, et d'autre part du retour d'expérience issu de la bibliographie, une analyse des pistes de progrès, concluant par l'émission de recommandations de nature à réduire l'occurrence ou la gravité de ces accidents, dans tous les domaines envisageables (infrastructures, véhicules, éducation routière, communication, services d'urgence, etc.).

Les entités à associer

L'étude s'attachera à recueillir les informations utiles auprès des autorités en charge des enquêtes judiciaires si cela est nécessaire pour certains accidents identifiés lors du recensement.

Des contacts bilatéraux seront établis avec les entités potentiellement détentrices d'éléments de nature à préciser les enjeux associés à la thématique (services de secours, assurances, etc.), les parties prenantes susceptibles d'exprimer des besoins relatifs à la thématique, ainsi que les entités potentiellement destinataires d'une recommandation envisagée durant la conduite de l'étude.

Ces entités seront consultées sur une version provisoire du rapport d'étude.

Livrable

L'étude sera restituée dans un rapport adressé au Ministre chargé des Transports, à la Délégation à la Sécurité Routière et aux entités concernées par les recommandations émises, et mis en ligne sur le site Internet du BEA-TT.